

d'après les limites de ladite paroisse dépendant de la baronnie d'Amplepuis, en 1619, et du côté des Fours et de Barberet, d'après de vieux terriers.

LIMITES DE LA PAROISSE D'AMPLEPUIIS

1619. — La paroisse d'Amplepuis commençait au Pont de la Meyzille, tombé en ruine et posé sur la rivière de Reins; de là ses limites suivaient cette rivière qu'elles descendaient jusqu'au Pont Mondé, placé sur la même rivière, sur lequel pont passait le grand chemin de Thizy à Tarare, suivaient encore le Reins jusqu'au Pont Labbe, le descendaient jusqu'à la Planche de la Chassagne et au ruisseau ou rasel venant de la Grange Serviset, séparant les paroisses de Saint-Jean-la-Bussière et de Saint-Victor, le descendaient encore jusqu'à la combe étant entre le domaine, qui fut du sieur de la Buffetière, alors tenu par Déchelettes et les consorts Gonin; elles laissaient là le Reins et montaient au sommet de la montagne, passant au-dessus des maisons Coustier, demeurant d'Amplepuis, et de celles de Jean Martin, dépendant de Saint-Victor; de là elles allaient au haut de la montagne de Montorzuel, traversant le chemin de Lay à Thizy, descendaient au Reins par la combe étant entre les maisons de Jean Jacqueton, d'Amplepuis, et les maisons vieilles des consorts Jacqueton, de Saint-Victor, descendaient le Reins jusqu'au Font de la Pierre, montaient aux maisons Cholleton, à Claude Perricard, de Vaux, par un chemin passant entre la maison de Perricard, qui était d'Amplepuis et sa grange qui était de Saint-Symphorien-de-Lay, suivant ledit chemin jusqu'au Puy de Royre;